

BAREME DES FRAIS KILOMETRIQUES POUR 2007

Le barème permettant d'évaluer les frais de voiture 2007 en fonction de la puissance fiscale du véhicule et du kilométrage parcouru à titre professionnel concerne uniquement :

- les salariés, y compris les dirigeants, s'ils optent pour la déduction de leurs frais réels pour 2007 lors de la souscription de leur prochaine déclaration de revenus
- les gérants et associés visés à l'article 62 du CGI (gérants majoritaires de SARL, notamment) qui, imposés selon les modalités des traitements et salaires, opteront pour la déduction de leurs frais réels pour 2007
- les contribuables relevant des BNC (autres que ceux placés sous le régime micro BNC) qui ont renoncé à déduire le montant réel de leurs frais professionnels de voiture pour 2007

Le barème pour 2007 est le suivant.

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV	d X 0,376 €	(d X 0,225 €) + 758 €	d X 0,263 €
4 CV	d X 0,453 €	(d X 0,254 €) + 998 €	d X 0,304 €
5 CV	d X 0,498 €	(d X 0,278 €) + 1 100 €	d X 0,333 €
6 CV	d X 0,521 €	(d X 0,293 €) + 1 140 €	d X 0,350 €
7 CV	d X 0,545 €	(d X 0,309 €) + 1 180 €	d X 0,368 €
8 CV	d X 0,575 €	(d X 0,328 €) + 1 238 €	d X 0,390 €
9 CV	d X 0,590 €	(d X 0,342 €) + 1 240 €	d X 0,404 €
10 CV	d X 0,621 €	(d X 0,364 €) + 1 283 €	d X 0,428 €
11 CV	d X 0,633 €	(d X 0,381 €) + 1 260 €	d X 0,444 €
12 CV	d X 0,666 €	(d X 0,397 €) + 1 343 €	d X 0,464 €
13 CV et plus	d X 0,677 €	(d X 0,412 €) + 1 323 €	d X 0,478 €
d représente la distance parcourue			

Exemple Un salarié ayant un véhicule de 7 CV a parcouru, en 2007, 18 000 km à titre professionnel.

Montant des frais de voiture déductibles au titre des frais réels pour 2007 : (18 000 km X 0,309 €) + 1 180 € = 6 742 €

